



**3222 - Protection, valorisation
du patrimoine non protégé**

**Répartition de subventions au titre de l'aide
aux actions culturelles et patrimoniales**

Rapport n° CP/2012/570

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions culturelles et patrimoniales concernant les associations et les communes.

Cette aide vise prioritairement à soutenir les sociétés d'histoire et d'archéologie locales dans l'acquisition et la diffusion d'ouvrages ainsi que l'organisation de manifestations à vocation culturelle et patrimoniale.

I/ SOCIÉTÉS D'HISTOIRE

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département du Bas-Rhin contribue à aider les sociétés d'histoire et d'archéologie par une participation à l'acquisition et à la diffusion de publications (annuaires et revues) émanant des sociétés d'histoire.

L'aide financière est versée directement aux sociétés d'histoire, permettant à celles-ci de diffuser leurs ouvrages à l'ensemble des collèges, lycées, bibliothèques et médiathèques du territoire de la Maison du Conseil Général dont elles relèvent.

D'autre part, le Département contribue également à l'organisation de manifestations mettant en valeur le patrimoine départemental et permettant son appropriation par le grand public.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a émis un avis favorable sur ces propositions.

II/ LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ALSACE

La Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, fondée en 1905, existe, dans sa forme actuelle, depuis 1977. Elle regroupe aujourd'hui les associations des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin auxquelles se sont jointes la société belfortaine d'émulation, la société d'émulation de Montbéliard, la société d'histoire de Lorraine et la société philomathique des Vosges, soit près de 120 sociétés, dont quarante-huit bas-rhinoises. La FSHAA organise chaque année un congrès des historiens d'Alsace, alternativement dans les deux départements.

Elle publie la *Revue d'Alsace*, la plus ancienne revue d'histoire régionale, fondée en 1834, la collection « Alsace-Histoire » depuis 2008 et le *Dictionnaire historique des institutions d'Alsace* depuis 2010, en partenariat avec l'Institut d'histoire d'Alsace.

Elle est présente aux différents salons du livre à travers l'Alsace (Saint-Louis, Colmar et Marlenheim) et à la foire européenne de Strasbourg. Elle publie un bulletin trimestriel, organe de liaison avec les sociétés d'histoire et d'archéologie fédérées. Elle développe

des relations transfrontalières avec les associations d'histoire allemandes et suisses, notamment avec *l'Historischer Verein für Mittelbaden* et *le Burghof Museum* à Lörrach.

La Fédération poursuit également l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé (plus de 10.000 fiches sur les bornes, stèles, croix, oratoires et chapelles, monuments funéraires, monuments napoléoniens).

La Fédération sollicite chaque année une subvention à hauteur de 20.000 € ainsi qu'une subvention complémentaire pour la diffusion de la *Revue d'Alsace*, soit au total 23.000 €. Cette somme qui représente environ 14% du montant du budget de fonctionnement annuel de la Fédération (140.000 €) est principalement destinée à l'édition de la *Revue d'Alsace*, de la collection « Alsace Histoire », le *Dictionnaire historique des institutions d'Alsace* et à l'organisation du congrès annuel des historiens d'Alsace et de l'assemblée générale.

Lors de sa séance plénière du 25 octobre 2010, l'assemblée délibérante a proposé d'élaborer une convention cadre avec la Fédération afin de l'inscrire dans la charte de développement culturel du Département et favoriser la connaissance et la vulgarisation de l'histoire alsacienne et du patrimoine.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34162	65-6574-3120	79 100,00 €	54 771,51 €	28 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 000 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental, selon la répartition suivante :

- 23 000 € à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie
- 5 000 € à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et environs.

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention cadre 2012-2014 entre la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie et le Département.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL